



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Association loi 1901 de vigilance environnementale créée en 1988, agréée pour la protection de l'environnement par le préfet de l'Aude au titre des articles L.141.1 et suivants et R.141.2 à R.141.20 c.env., et habilitée par le préfet de l'Aude à prendre part au débat sur l'environnement au titre des articles L.141.1 à L.141.3 et R.141.21 à R.141.26 c.env.

LES NEWS DU MOIS : septembre 2025

Ce nouveau bulletin permettra de mieux faire connaître à nos adhérents, amis et partenaires les activités conduites par l'association.

Publications sur la page Facebook d'Eccla

4 septembre : incendies des Corbières. 135 jets de mégots incandescents par jour sur la D613 traversant les Corbières. C'est le chiffre auquel on aboutit en croisant une statistique établie par la fondation Vinci Autoroute, le taux de fumeurs et le comptage routier. Ce concessionnaire autoroutier a en effet réalisé une enquête auprès des usagers de ce réseau qui établit que 18% des automobilistes fumeurs jettent leur mégot par la fenêtre. Et l'on sait qu'environ 25% des Français fument. Sachant que la D613 est empruntée par environ 3000 véhicules/jour, il n'est pas difficile de conclure que 135 mégots actifs tombent chaque jour sur le bas-côté. Cette terrible réalité rend dérisoires les quelques panneaux disposés çà et là pour décourager cette pratique. Il faut envisager des réponses plus fermes.

<https://fondation.vinci-autoroutes.com/fr/presse/sensibilisation-au-respect-de-lenvironnement/lutte-contre-le-jet-de-dechets-sauvages-parents>



FONDATION.VINCI-AUTOROUTES.COM

Lutte contre le jet de déchets sauvages : parents, enfants, qui éduque qui ? | Fondation VINCI Autoroutes

8 septembre : retour sur le Forum des associations à Narbonne. Ce forum a donné lieu à de bons échanges, comme tous les ans. Notre stand a été visité par un public attentif à nos messages et à nos actions. Nous avons reçu la visite de M. Bertrand Malquier, maire de Narbonne, Mme Hélène Sandragué, présidente du Conseil Départemental, Mme Sandrine Sirvent, Conseillère départementale. Ce forum a été l'occasion de rencontrer d'autres associations, fort actives dans leurs domaines et agissant tout comme Eccla pour la protection de l'environnement: **l'Institut Éco-Citoyen en Santé Environnementale de l'Aude**, **Force nature 11**, les amis du PNR de la Narbonnaise, le Collectif Bleu... Un moment d'échange très bienvenu ! Des

demandes de contact et des adhésions ont été enregistrées. Que du bonheur !



16 septembre : pesticides viticoles. La surexposition des enfants de riverains est confirmée. C'est une nouvelle accablante mais malheureusement attendue qui vient d'être publiée par l'Anses (agence nationale de sécurité sanitaire) et SPF (Santé Publique France), dont Le Monde fait écho dans son édition d'hier. Ces deux agences publiques ont effet publié après moult hésitations et rebondissements les résultats de l'étude PestiRiv qu'elles déploient depuis 2021 dans plusieurs régions viticoles. Le quotidien du soir écrit: "Inédits par leur ampleur, ces travaux confirment que les personnes vivant à proximité des vignes, en particulier les jeunes enfants, sont surimprégnées par une diversité de substances actives, par rapport aux non-riverains. En elle-même, l'étude s'inscrit dans un contexte d'accumulation des connaissances sur les effets des pesticides sur la santé des populations non agricoles". Le Monde ajoute " lors des périodes d'épandages, les riverains d'exploitations connaissent une augmentation de la concentration urinaire de certains produits. Les résultats varient selon les substances, mais cette augmentation peut atteindre environ 60 % dans certains cas, selon les données présentées par l'Anses et SPF. Dans l'air ambiant, la concentration de certaines molécules peut être multipliée par un facteur 45, tandis que d'autres se retrouvent à des taux huit fois supérieurs dans les poussières prélevées au domicile". Parmi les troubles susceptibles d'être occasionnés par cette surexposition le journal cite les cancers pédiatriques et diverses pathologies du neurodéveloppement. L'étude, qui n'a pas de composante épidémiologique, devra être complétée sur ce point.

26 septembre : pesticides suite. Les inquiétudes d'Eccla relayées par la presse. Suite à la publication de l'étude PestiRiv par 2 agences publiques de protection de la santé (l'Anses et SPF), qui a montré le très fort taux d'imprégnation des populations rurales aux pesticides agricoles, le journal l'Indépendant a publié le 24 septembre une interview de Christian Crépeau, président de l'association Eccla. Ce dernier rappelle l'existence de la Charte départementale encadrant l'usage des produits phytosanitaires à proximité des habitations et des lieux de vie, mise en place par l'arrêté préfectoral n°DDTM-SEADR-2022-004, et presque oubliée aujourd'hui (sauf

Eccla, qui est membre du Comité de Suivi de la Charte Phyto de l'Aude, estime que l'existence de cette Charte (disponible sur le site de la Chambre d'Agriculture de l'Aude) doit être mieux connue des riverains et des mairies afin que les problèmes éventuels liés aux épandages soient portés à la connaissance de tous.

Pour en savoir plus : [Pesticides : une étude d'ampleur vient confirmer la surexposition des riverains des vignes](#)



Nous estimons: 1) que les distances actuelles de non-traitement (qui séparent les zones traitées des espaces résidentiels) sont ridiculement faibles (100 m serait un minimum), 2) qu'il faut réfléchir à une compensation des pertes financières subies par les viticulteurs qui s'abstiendraient de traiter autour des zones habitées, 3) qu'il faut arrêter de créer des lotissements dans les vignes.

par Eccla). Cette Charte rappelle, en particulier, les dispositions réglementaires concernant les ZNT (zones de non-traitement) à proximité des bâtiments. L'accès à cette Charte, et au dispositif permettant de faire remonter les inquiétudes éventuelles des riverains, est possible depuis le site web de la Chambre d'Agriculture (onglet « s'informer »/réglementation/protection des riverains/cellule de gestion des conflits). Les mairies sont également tenues d'afficher la Charte, ce qu'elles ne font pas selon de nombreux témoignages. Au-delà de cette Charte, qui doit être respectée même si elle est loin d'être suffisante, le président d'Eccla a pointé une grave

carence de la réglementation, à savoir l'absence de compensation des pertes financières subies par les agriculteurs qui s'abstiendraient d'épandre des produits toxiques autour des zones habitées. Il a regretté que les syndicats agricoles majoritaires ne se soient pas emparés de cette question au lieu de batailler contre la protection des riverains en imposant des distances trop faibles et en méprisant leur propre santé.

Enfin signalons que Eccla a réalisé en 2023 une étude pilote sur 5 zones agricoles et 30 communes de l'Aude intitulée « analyse de l'exposition des riverains aux risques phytosanitaires », qui utilise une méthodologie très simple basée sur le croisement de données géolocalisées gratuites. Cette étude a permis d'inventorier 403 quartiers où le risque est établi,

comprenant 1194 maisons individuelles, 25 bâtiments accueillant du public et 108 structures socio-économiques. L'étude a été montrée à la DDTM et à la Chambre d'Agriculture, Eccla a reçu des compliments. Il n'y a pas eu de suite.



Bulletin d'information :

Le bulletin d'information n°5 consacré aux méga-feux de l'été est sorti le 6 septembre :

FEUX DE FORÊT MONSTRUEUX, ABSENCE DE PREVENTION ET RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

A télécharger sur notre site web : [26/09/25 : Bulletin d'infos ECCLA n°5 "Feux des Corbières - ECCLA](#)

Réunions statutaires :

- Réunions Eccla : Bureau le 3, CA le 20 ;
- Réunions FNE-OcMed : Bureau le 9, COPIL Sentinelles le 15 et le 23 ;
- Réunion au SYADEN pour la présentation du stage de Emma Augustin (Observatoire EnR/Biodiv de l'Aude) le 2 ;
- Réunion avec la Chambre des Notaires sur l'évolution des prix du foncier causée

- par les projets PV (au titre de l'Observatoire EnR/biodiv) le 17 ;
- Autres réunions :
 - Conseil Départemental / CESE, groupe mobilité le 19 ;
 - SAGE Basse Vallée de l'Aude le 4 et le 23 ;
 - Comité de dialogue du projet PV de Fabrezan-Camplong le 25.

A noter :

- Interview par FR3 le 4. Thème : les carences dans la prévention des feux de forêt ;
- Participation au festival « les Huppettes en Fête » à Marcorignan le 28.

Dossiers en cours :

- Préparation du Forum ECCLA sur l'après-feux (avril 2026 ?) ;
- Préparation des prochains Bulletins d'Information :
 - Climatologie de l'Aude ;
 - Premiers résultats de l'Observatoire EnR/Biodiv de l'Aude ;
 - Risques phytosanitaires, ZNT et vignes résistantes aux maladies fongiques.
- Préparation de l'année 2 de l'Observatoire EnR/Biodiv ;
- Participation aux enquêtes publiques :
 - Renouvellement de la Charte du PNR Narbonnaise ;
 - PLU de Leucate ;
 - Poste source RTE de Tournissan.